

Règlement intérieur de l'étang de Chardes

- Pêche à une seule ligne.

Carpes en no-kill: «je prends- je relâche» («tapis de réception» conseillé), remise à l'eau immédiate, sans conservation dans la bourriche.

- L'étang est ouvert aux pêcheurs à partir des 14 et 15 mars 2015, puis uniquement les dimanches et les jours fériés jusqu'au 1er novembre inclus.

- L'étang sera fermé du 2 novembre 2015 au vendredi 11 mars 2016.

- Pour le reste, suivre le règlement de la pêche en Charente.

Interdiction de faire du feu toute l'année.

- N'oubliez pas de maintenir la propreté des lieux. Merci.

- Autorisation de pêche le mercredi à partir du 10 juin 2015, jusqu'au 9 septembre 2015 inclus : en no-kill sur toutes les espèces de poissons et uniquement sur réservation à l'adresse mail de l'AAPPMA: aappma.Barbezieux@orange.fr